

Bilan de la législature vaudoise

Cinq ans qui actent la faillite de la relation Canton-Communes

Entre un Canton qui continue d'engranger des excédents et des Communes de plus en plus endettées, la rupture est consommée. Et la réforme de la péréquation reste enlisée.

La répartition financière entre le Canton et les Communes est l'une des grandes faillites de la législature. Comme de la précédente, d'ailleurs. L'État de Vaud continue d'engranger des excédents pendant que les Communes s'endettent toujours plus.

Canton et Communes s'accordent sur le fait qu'une nouvelle péréquation intercommunale est la condition préalable pour une nouvelle répartition de la facture sociale. Une ardoise annuelle de 1,8 milliard qui est au cœur des tensions entre les deux échelons institutionnels.

Cela fait des années qu'un nouveau système péréquatif est jugé nécessaire. On parlait d'une nouvelle péréquation bien avant le début de la législature, mais le dossier n'a pas avancé ces cinq dernières années. Des Communes ont même actionné la justice pour contester la facture de l'État.

Au début du millénaire, alors que le Canton était criblé de dettes, les Communes ont accepté de prendre à leur compte la moitié de la facture sociale. Cela fait maintenant une bonne décennie que la situation s'est inversée, mais le rééquilibrage peine à se faire.

Négociations enlisées

Les négociations entre le gouvernement et les associations de communes sont pour le moins compliquées, avec des conflits de personnes. Le Conseil d'État rappelle que les Communes ne sont pas capables de s'accorder entre elles. Les représentants de ces dernières pointent du doigt l'attitude du ministre des Finances, Pascal Broulis, qui défend farouchement les deniers cantonaux.

Un accord est bien intervenu à l'été 2020, lorsque la nouvelle conseillère d'État Christelle Luisier a repris le dossier des communes. La proximité des élections communales a également joué un rôle. Mais cet accord n'a été signé que par l'une des deux associations de communes (UCV). L'autre (ADCV) a claqué la porte des négociations. Il est prévu de basculer quelque 150 millions par an de la facture sociale sur le canton d'ici à 2028. Trop peu, trop loin.

Ce dossier étant dans l'impasse, le Grand Conseil aurait pu prendre la main. Plusieurs amendements en faveur des Communes lui ont été soumis au cours de la législature. Des députés de gauche comme de droite ont fait des propositions, portant parfois sur plusieurs centaines de millions, pour rééquilibrer la répartition financière entre le Canton et les Communes.

À chaque fois, la majorité du Grand Conseil y a mis son veto. L'échec des autorités politiques sur ce dossier s'illustre par l'aboutissement de l'initiative populaire SOS communes. Ce texte demande que l'entier du coût de la facture sociale soit repris par le Canton. Cette initiative populaire devrait bientôt être suivie par une autre qui visera, elle, à instaurer un taux d'imposition unique pour toutes les communes.